

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLIS

Vu le règlement n°1022/2002 de la commission de 15 décembre 2002 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de secours,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3212-2 et L3212-3,
Vu la délibération n° 52 du 20 février 2019 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,
Vu la convention relative à la mise en œuvre du BREFE concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,
Vu la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise **IMPACT ENERGIES NOUVELLES** le 20 novembre 2024,
Vu l'avis simple de la commission mis en date du 07 avril 2025,
CONSIDÉRANT que la société justifie à travers ce projet de transformation numérique, le travail effectué et un bilan professionnel afin d'effectuer des projets de transformation pour l'établissement des plans, des diagnostics, etc. ainsi qu'un ordinateur portable afin d'exploiter l'ensemble de ces données,
CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 10 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette somme ne devant être supérieure à 40 000€ HT,
CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT éligibles est de 3 823,66 € HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 3 823,66 * 10 / 100 = 3 823,66 €.

DÉCISION

Le montant de l'entreprise **IMPACT ENERGIES NOUVELLES** dont le siège est situé au 11 avenue de Limoges - 87 240 Couzeix, une aide financière d'un montant maximal de 3 823,66 €.

De signer la convention de financement établissant les modalités de versement, le versement sera effectué par **IMPACT ENERGIES NOUVELLES**, ainsi que tout document devant être déposé dans ce cadre.

Compter les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.
Fait à Limoges, le 19 MAI 2025

Le Président de Limoges Métropole,


Guillaume QUERIN

Document signé - Modifié le 19/05/2025
F. MAILLET
Cette décision fera également l'objet d'une notification écrite de l'interlocuteur

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique - IMPACT ENERGIES NOUVELLES

1 DOCUMENT - Publié le 20 Mai 2025

 **26710.pdf**
(.pdf, 101,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**